

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 / 18h00

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

*Nombre de
conseillers*

En exercice : 24

Présents : 16

Exprimés : 19

Contre : 0

Pour : 19

Abstentions : 0

Étaient présent.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président,

Messieurs Martial BEYAERT, Jean-Luc DAR COURT, Léon DEVLOIES, André HENNEBERT, Mesdames Isabelle KERKHOF, Florence VANHILLE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Arnaud COOREN, René COSYN, Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX Patrick LESCORNEZ, délégués hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Francis BASSEMON, Sony CLINQUART, Jean DECOOL, Franck DHERSIN, Gérard GOURVIL, Éric ROMMEL, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs Franck DHERSIN, Gérard GOURVIL et Bernard WEISBECKER, ont donné respectivement pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Bertrand RINGOT, Roméo RAGAZZO et Madame Isabelle KERKHOF.

Réalisation d'investigations complémentaires permettant d'optimiser la gestion des forages du Syndicat – signature d'une modification en cours d'exécution n°2 de l'accord-cadre conclu avec la Société ANTEA France

Date de la convocation : 10 septembre 2019

COMITÉ SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2019
DÉLIBÉRATION N°03

Administration générale, conventions et marchés publics

Réalisation d'investigations complémentaires permettant d'optimiser la gestion des forages du Syndicat – signature d'une modification en cours d'exécution n°2 de l'accord-cadre conclu avec la Société ANTEA France

Monsieur le Président expose,

Par délibération en date du 20 décembre 2017, le Comité Syndical approuvait la réalisation d'investigations complémentaires sur les forages de production d'eau potable, ainsi que sur les piézomètres de suivi dont le SED a la charge.

Un accord-cadre d'études n°10/2018 a alors été conclu avec la Société ANTEA France, mandataire du groupement conjoint ANTEA France/ SUEZ Eau France, pour la réalisation de ces diverses investigations, pour un montant maximum de 200 000 € HT.

Une modification en cours d'exécution n°1 est intervenue pour fixer un prix supplémentaire au bordereau des prix.

Plusieurs prestations ont ainsi pu être réalisées durant la période d'exécution du marché. Cependant, du fait des conditions hydrologiques exceptionnelles rencontrées en 2019, une partie des opérations qui étaient programmées n'ont pas pu être menées à bien, les niveaux d'eau de nappe n'étant pas suffisamment élevés.

Il est donc envisagé de conduire ces investigations à l'hiver 2020, lorsque la nappe aura été suffisamment rechargée.

Or, les délais de l'accord-cadre - arrivant à échéance le 8 octobre 2019 - ne permettent pas d'intervenir avant son terme. Il est donc proposé de conclure avec le prestataire une modification en cours d'exécution afin de prolonger l'accord-cadre, pour une durée de 6 mois supplémentaires (la durée initiale étant de 12 mois) ; ceci afin de disposer des délais nécessaires à la réalisation des opérations initialement prévues en 2019, et reportées pour raisons climatiques.

Il est précisé que cette modification de l'accord-cadre en cours d'exécution n°2 n'a aucune incidence financière.

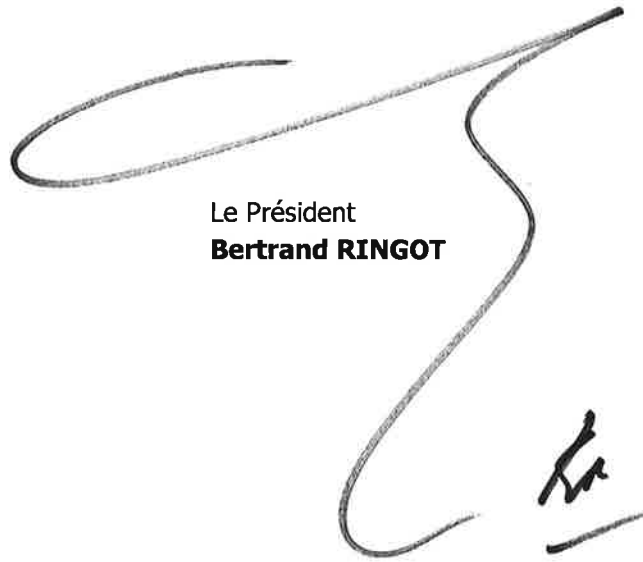
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 18 septembre 2019,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle, affaires générales »**

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Président à signer une modification en cours d'exécution n°2, afin de prolonger jusqu'au 8 avril 2020 la durée de l'accord-cadre n°10/2018 conclu avec la Société ANTEA France, mandataire du groupement conjoint ANTEA France/ SUEZ Eau France.

Fait à Dunkerque,
le 18 septembre 2019
Au registre sont les signatures

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a long, sweeping stroke that ends in a small flourish.

Le Président
Bertrand RINGOT

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le : **20 SEP. 2019**

et de la publication le : **24 SEP. 2019**